

Braccio, Nadia

De: Constance Durocher [tradcd@yahoo.ca]
Envoyé: 20 février 2014 15:41
À: Greffe
Cc: Louise Breault; ministre@mrn.gouv.qc.ca; Avilleneuve-berh@assnat.qc.ca; Gaétan Morin; Marcel Thériault; Carolle Picard; Renald Breault; lanaudiererefuse@hotmail.fr
Objet: Plainte - à verser aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 phase 2 (observations)
Pièces jointes: Plainte-Régie de l'Énergie-20 février 2014.docx

À l'attention de Madame Louise Pelletier, Régie de l'Énergie

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe ma plainte et mes commentaires concernant l'installation des compteurs émetteurs de radiofréquences (dits "intelligents") par Hydro-Québec.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous y porterez, je vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Constance Durocher
90, 3e rue Faisan Bleu
Sainte-Marcelline-de-Kildare (Qc)
J0K 2Y0
450 883-6299

Sainte-Marcelline-de-Kildare, le 20 février 2014

Régie de l'Énergie du Québec

Par courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

À l'attention de Madame Louise Pelletier, Régie de l'Énergie

Objet : À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Madame,

La présente a pour but de vous exprimer deux préoccupations : tout d'abord ma grande inquiétude concernant les problèmes de santé que les compteurs intelligents émetteurs de radiofréquences risquent de provoquer dans la population à l'échelle du Québec, puis ensuite mon grand mécontentement au sujet de la manière dont Hydro-Québec procède à l'installation des nouveaux compteurs d'électricité.

En ce qui concerne les problèmes de santé, il est maintenant connu que ces compteurs causent des insomnies, des migraines, des acouphènes, des palpitations cardiaques, des étourdissements et d'autres problèmes de santé. Hydro-Québec et son actionnaire, le Gouvernement du Québec, ont le devoir d'appliquer le principe de précaution afin de protéger la population québécoise contre les effets de ces compteurs. Imaginez un instant les conséquences sur la santé publique et le fardeau sur le système de santé, déjà surchargé et sous-financé, lorsqu'une partie de la population québécoise consultera des médecins à répétition pour ces problèmes de santé qui, en plus de gâcher leur existence et celle de leurs proches, auront un impact certain sur la productivité du Québec et la qualité de vie de la population entière du Québec!

Pour ce qui est de la manière dont elle procède à l'installation des compteurs, Hydro-Québec passe outre la volonté de certains citoyens et use d'intimidation et de ruses, parfois par l'intermédiaire de son sous-traitant, CapGemini, pour installer des compteurs intelligents à des citoyens qui ont clairement exprimé leur désir de ne pas en avoir. À titre d'exemple, le cas de ma voisine, Louise Breault, du 910, 9^e Rang, Sainte-Marcelline-de-Kildare, J0K 2Y0. Madame Breault vous a fait parvenir son témoignage le 19 janvier 2014. Madame Breault avait signifié son avis de non-consentement à Hydro-Québec le 15 octobre 2012 et avait reçu le 25 février 2013 un accusé de réception d'Hydro-Québec lui indiquant la façon de procéder pour exercer l'option de retrait. Cet accusé de réception mentionnait qu'elle recevrait un avis d'Hydro-Québec lui annonçant le remplacement du compteur et l'informant d'autres démarches à effectuer pour exercer l'option de retrait. Or, Madame Breault n'a pas reçu cet avis de remplacement du compteur. Les installateurs d'Hydro-Québec ont tout bonnement installé chez elle un compteur à radiofréquences à son insu, un jour de décembre 2013 où elle était absente de la maison. Fait curieux, les compteurs d'aucuns de ses voisins n'ont été changés et le village de Sainte-Marcelline-de-Kildare n'est pas inclus, à ma connaissance, dans la phase 1 de l'installation des nouveaux compteurs. Harcèlement? Tactique d'Hydro-Québec pour réduire le nombre de

citoyens se prévalant de l'option de retrait en excluant de ces statistiques par la force les citoyens qui refusent les compteurs intelligents? Les signes vont dans ce sens.

Je m'attends à ce que la Régie de l'Énergie étudie très sérieusement toutes les plaintes et les questions que les citoyens et citoyennes lui soumettent sur les compteurs intelligents avant de se prononcer sur les phases 2 et 3 de l'installation de cette technologie dangereuse. À mon avis, la Régie de l'Énergie devrait décréter un moratoire sur l'installation de ces nouveaux compteurs, dont l'innocuité n'a pas été prouvée. Elle devrait aussi permettre à tous ceux et celles qui le désirent de conserver sans frais leur compteur électromécanique non émetteur de radiofréquences ou d'opter sans frais pour un compteur numérique non émetteur de radiofréquences. Et la Régie de l'Énergie devrait obliger Hydro-Québec à remplacer sans frais les compteurs émetteurs de radiofréquences par des compteurs non émetteurs de radiofréquences ou des compteurs électromécaniques chez tous les abonnés et abonnées qui en font la demande.

Je vous remercie, Madame, de l'attention que vous prêterez à cette plainte.

Constance Durocher
90, 3^e rue Faisan Bleu
Sainte-Marcelline-de-Kildare (Qc)
J0K 2Y0
450 883-6299

Copie conforme : Louise Breault, Sainte-Marcelline-de-Kildare
Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
Monsieur André Villeneuve, député de Berthier
Monsieur Gaétan Morin, maire, Sainte-Marcelline-de-Kildare
Monsieur Marcel Thériault, conseiller municipal, Sainte-Marcelline-de-Kildare
Madame Carolle Picard, conseillère municipale, Sainte-Marcelline-de-Kildare
Monsieur Renald Breault, conseiller municipal de Rawdon
Lanaudière Refuse